GT Contrôle du réalisé et certification des effacements

Le GT Contrôle du réalisé s'est réuni jusqu'en octobre 2012. Il a permis d'identifier des méthodes de contrôle du réalisé et de certification des effacements utilisables dans le cadre du dispositif NEBEF 1.0, puis à terme dans le cadre des futures évolutions de ce dispositif. Le groupe de travail a été suspendu à compter de la première consultation sur les règles NEBEF. RTE propose de reprendre les travaux de ce GT, qui restera transverse au mécanisme d'ajustement et au dispositif d'effacements au service du marché.

Concernant le mécanisme d'ajustement, le GT devra instruire les évolutions des méthodes de contrôle du réalisé aussi bien pour les offres explicites que pour les offres implicites.

Concernant les effacements du service du marché, le GT devra instruire l'ensemble des thèmes identifiés lors de la concertation, en conformité avec le cadre proposé dans le projet de règles (élaboration d'une feuille de route pour la prochaine évolution des règles, portant notamment sur les méthodes de contrôle du réalisé). Pour mémoire, le projet de règles expérimentales soumis à consultation publique en mai 2013 prévoit des méthodes de contrôle du réalisé applicables dès l'entrée en vigueur du dispositif (méthode du rectangle à double référence corrigée pour toutes les EDE, méthode du rectangle algébrique site à site pour les EDE profilées uniquement). Le projet de règles prévoit également que d'autres méthodes pourront être testées et feront l'objet d'un retour d'expérience avant d'éventuellement de devenir applicables.

RTE propose que le redémarrage du GT contrôle du réalisé se fonde sur la feuille de route suivante :

- Tests des nouvelles méthodes de certification des effacements prévues dans le projet de règles NEBEF (méthode de prévision de consommation, méthode des panels), sur la base de spécifications précises proposées par les membres du GT intéressés et de tests réalisés par RTE, éventuellement avec le concours de l'acteur de marché concernés. Les résultats obtenus sont présentés au GT. Pour chaque nouvelle méthode proposée, les conditions d'applicabilité devront également être définies ;
- Identification de nouvelles méthodes possibles de certification des effacements ;
- Contribution aux éléments de REX prévus par les règles NEBEF et concernant le contrôle du réalisé et les effets induits sur la consommation des sites (effets de rebond ou de report de charge).

Le GT pourra également instruire des problématiques transverses au mécanisme d'ajustement et au dispositif NEBEF. A titre d'exemple :

- Possibilité de définir des EDE et EDA multi-RE et d'en contrôler le réalisé ;
- Possibilité de déclarer simultanément des NEBEF et de proposer des offres d'ajustement sur le MA à partir des mêmes capacités et d'effectuer le contrôle du réalisé associé.

Ces nouvelles souplesses du mécanisme d'ajustement et du dispositif NEBEF peuvent soulever des questions méthodologiques à instruire par le GT, mais conduiront également à des évolutions des processus opérationnels et du système d'information de contrôle du réalisé. RTE s'attachera à donner de la visibilité sur le calendrier possible de mise en œuvre.

La réunion de reprise du GT est prévue le 5 juillet à 14h.

Contact RTE : michele.dion-demael@rte-france.com.